ITEM 062 : OFFRE DE SOINS EN PSYCHIATRIE

Santé mentale = enjeu majeur de santé publique : troubles fréquents, évolutifs, souvent chroniques et invalidants, débutant chez l'adulte jeune.
- Concerne 12 millions de Français (20 % des Français), pour des coûts directs et indirects de 107 milliards d'euros (3-4 % du PIB).
- Premier contributeur au fardeau global des maladies non transmissibles selon l'OMS (> maladies CV et diabète).
- Prévalence annuelle européenne de 13 %, 12-15 % des invalidités, 30 % des journées de vie perdues (par mortalité évitable ou invalidité).
- ↗ du recours au système de soins psy : file active de psy adulte de 2 millions de patients, de pédopsy de 430 000 patients.
- Objectifs de santé publique en santé mentale : continuité et permanence des soins, lutte contre les troubles psychiatriques dont addictifs, lutte contre l'inégalité d'accès aux soins, promotion des droits et soins pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques et lutte contre leur stigmatisation.

SYSTEME DE SANTE

= Ensemble des moyens organisationnels, structurels, humains et financiers destinés à réaliser les objectifs d'une politique de santé. Sa fonction est la promotion de la santé, son objectif l'amélioration de la santé.
- 4 fonctions essentielles : **prestation de services**, **création de ressources**, **financement** et **gestion administrative.**
- 3 niveaux :
  - **Soins primaires** : soins de 1er recours, essentiellement ambulatoire, de proximité, porte d'entrée dans le parcours de soins coordonné.
  - **Soins secondaires** : services spécialisés dans le diagnostic et la PEC d'un domaine pathologique donné.
  - **Soins tertiaires** : centres de référence, offrant les services de soins les plus spécialisés, souvent à vocation d'enseignement et de recherche.
- Le système de santé en psychiatrie déploie une offre de soins aux niveaux II et III autour de 3 types de structures :
  - **Ambulatoire** : médecine générale, maisons de santé pluridisciplinaire, centres de soins…
  - **Intermédiaire** : hôpitaux de jour, centres d'accueil à temps partiel.
  - **Hospitalier** : service d'hospitalisation temps plein des hôpitaux publics ou du secteur privé.
- Organisation générale du système de soins en psychiatrie :

Système de soins	- Financement par l'assurance maladie. - Parcours de soins coordonné : l'assuré désigne un médecin traitant et le recours au spécialiste obtient un taux de remboursement maximal s'il est adressé au spécialiste. - Réseaux de soins : coordination formalisée de professionnels de santé et des intervenants (travailleurs sociaux, personnel administratif…) dans certains territoires de santé. → **L'assuré de 16 à 25 ans** ayant un médecin traitant déclaré peut consulter directement un psychiatre ou addictologue sans perte de bénéfice du taux habituel de remboursement (dérogation).
Secteur social et médico-social	= Populations « vulnérables » : personnes âgées, situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou de dépendance. - Financement par de multiples acteurs : État, assurance maladie, collectivités territoriales. - Dans le cas du handicap : la MDPH coordonne la mise en place d'un plan personnalisé de compensation du handicap et d'ouverture de droit.

ORGANISATION EN PSY

Organisation aux niveaux secondaire et tertiaire dans une logique territoriale, en secteurs publics (établissements publics de santé mentale) et **privés** (psychiatres libéraux, cliniques privées) :
- En 2022 : 15 000 psychiatres, 23 lits pour 100 000 habitants.
- ↗ du recours au système de soins psychiatriques depuis 20 ans.
- **Secteur psychiatrique :** zone géographique délimitée, au sein de laquelle une équipe multidisciplinaire de psychiatrie publique a la responsabilité de l'offre publique de soins psychiatriques (ambulatoire, intermédiaire et hospitalière) et de la mise en œuvre de toutes les actions de prévention.
- Le **lieu de résidence du patient** détermine le lieu de prise en charge publique bien que le libre choix du médecin demeure le principe général d'organisation de soins.

OFFRE DE SOINS POUR L'ADULTE

→ La psychiatrie est la seule discipline médicale disposant du droit de soin sans consentement (généralement par des services de psychiatrie publique, parfois par des établissements privés).

Ambulatoire

→ **> 60 % des patients suivis en psychiatrie ne sont jamais hospitalisés.**

Consultation ambulatoire	**CMP = Centres médico-psychologiques** : structure pivot de la psychiatrie publique. - Coordination du parcours de soins psychiatriques. - Soins dispensés gratuitement. - Compétences multiples : **médecins, infirmiers, psychologiques, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, sociothérapeutes**… - **CAP** = **Centre d'Accueil Permanent** : réponse 24 h/24.
Psychiatrie de liaison	- **Intervention en unités d'hospitalisation non psychiatrique** (**MCO**). - Parfois organisation spécifique dans un service d'accueil d'urgences des hôpitaux généraux ou dans des structures médico-sociales ou des EHPAD.

OFFRE DE SOINS EN PEDOPSYCHIATRIE	*Soins séquentiels*	= Prise en charge intensive en ambulatoire sans hébergement (sauf hôpitaux de nuits).	
		Hôpitaux de jour (HDJ)	= Soins polyvalents et intensifs durant la journée, en 1 ou plusieurs jours par semaine. - Objectif : éviter la chronicisation de l'hospitalisation, préparer la réinsertion professionnelle.
		Hôpital de nuit	- Prise en charge thérapeutique en fin de journée. - Surveillance médicale de nuit ou en fin de semaine.
		CATTP	= **Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel** : activités thérapeutiques et occupationnelles afin de favoriser l'autonomie et la réadaptation sociale.
	Soins continus	**Hospitalisation temps plein**	**= Hospitalisation « traditionnelle » 24 h/24 h** au sein de l'hôpital. - Pendant la phase aiguë de la maladie. - Unités d'hospitalisation localisées en hôpitaux généraux ou EPSM (établissement public de santé mentale) ou pour 15 % dans le secteur privé (cliniques privées).
		Centre de post-cure	= **Unités de moyens séjours**, de transition entre l'hôpital et le retour au domicile. - **Soins intensifs de réhabilitation**, visant à limiter le handicap et à soutenir l'autonomie. - Peut durer plusieurs mois à quelques années.
		Centre d'accueil et de crise d'urgence	= **CAC** ou **U72** : structures hospitalières d'accueil des patients en situation de crise, souvent associée au service d'accueil des urgences des hôpitaux généraux. - Durée de séjour courte.
		HAD	**= Hospitalisation A domicile** : soins « intensifs » au domicile pour limiter le recours à l'hospitalisation temps plein.
		Appartement thérapeutique	- À la sortie de l'hôpital et pour une durée limitée. - Permet de développer les habiletés de la vie quotidienne et restaurer l'autonomie du patient, mais nécessite le passage quotidien de soignants.
	Professionnels du dispositif de soins psychiatriques	- Personnel médical : **psychiatres.** - Personnel non médical : **cadres, infirmiers, infirmiers de pratique avancée mention psychiatrie ou santé mentale, aides-soignants, psychologues, assistants sociaux, personnel de rééducation** (psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute), **personnel éducatif** (animateur, éducateur), **secrétaires médicales, agents de services hospitaliers, patients-expert et pair-aidants.**	
		Partenaires	- Autres professionnels de santé : **médecins généralistes** et **spécialistes.** - Partenaires sociaux et médicaux : **hébergement** (foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisé), **accompagnement en cité** (SAVS ou SAMSAH), **travail protégé** (ESAT). - **Forces de l'ordre** et **juges.** - **Personnels pénitentiaires** et **conseillers de probation.** - Association d'usagers ou de famille.
	En relation avec de nombreux partenaires : - **Champ sanitaire :** PMI, pédiatres, médecins généralistes et autres spécialistes… - **Champ social, médico-social et médico-éducatif :** aide sociale à l'enfance (ASE), aide éducative en milieu ouvert (AEMO). - **Éducation nationale.** - **Services de la MDPH.**		
	Structures de 1er recours	**Structures sanitaires (CMP) ou médico-sociales (CAMSP, CMPP) :** - **Centre Médico-Psychologique (CMP)** : structure pivot de l'organisation sectorielle en pédopsychiatrie (équipe multidisciplinaire). - **Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)** : lieux de soins ambulatoires pour les enfants jusqu'à 6 ans, avec équipe multidisciplinaire (dont des pédiatres) pour la prévention et coordination. - **Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)** : lieux de consultations et soins ambulatoires (identiques au CMP) avec en plus des personnels de l'Éducation nationale. - **Psychiatres libéraux.**	
	Structures spécialisées	Dispositifs variés dont les 3 suivants suite à une demande MDPH : - **Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** : prise en charge multidisciplinaire, ambulatoire et intégrée, pouvant se dérouler directement dans les lieux de vie de l'enfant. Certains sont spécialisés dans des troubles du neurodéveloppement (autisme, troubles moteurs) ou de coordinations motrices (ergothérapeutes…) - **Institut médico-éducatif (IME) et médico-professionnel (IMP)** : lieu d'éducation thérapeutique, soins et enseignement général pour les troubles sévères du **neurodéveloppement**. Certains sont spécialisés selon le trouble du neurodéveloppement (TSA, troubles de la communication…). Enfants en externat ou internat. - **Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** : lieu d'éducation thérapeutique, soins et enseignement général pour les troubles sévères du **comportement**. Prise en charge globale y compris scolaire aménagée, éducative, psychothérapeutique, familiale…	

	Hospitalisation en pédopsychiatrie	- **Hôpital de jour (HDJ)** : équipe multidisciplinaire pour des soins intensifs durant la journée, un ou plusieurs jours par semaine, pour préparer la réinsertion de l'enfant. - **Hospitalisation temps plein.** - **Structures soins-études** : scolarisation ordinaire complète au cours d'hospit complète.
OFFRE DE SOINS SPECIFIQUES	**Psychiatrie d'urgence**	- Organisée en majorité par les hôpitaux généraux assurant un service d'accueil d'urgences. - Autres : **équipes mobiles, permanence téléphonique, médecins/autres professionnels** en association (réponse téléphonique, déplacement à domicile).
	Psychiatrie de liaison	- Multidisciplinaire : psychiatre, psychologue, infirmiers. - Intervention dans les services de médecine conventionnelle pour assurer les soins en santé mentale.
	Addictologie	= Sous-spécialité regroupant divers intervenants : organisation généralement intersectorielle.
	Psychiatrie du sujet âgé	= Sous-spécialité regroupant divers intervenants : transversalité et coordination. Prise en charge : - **Hospitalière** : complète (unités de soins aigus ou prolongés), partielle (HDJ ou hôpital de nuit. - **Extrahospitalière** (ambulatoire) : équipe de secteur, équipe mobile de gérontopsychiatrie (EMPG). - **Consultations de psychiatrie** de la personne âgée.
	Secteur pénitentiaire	= Prise en charge de la population carcérale. - Dans l'établissement pénitentiaire : psychiatrie de liaison par le secteur, consultation psychiatrique. - **Service médico-psychologique régional (SMPR)** : situé dans l'enceinte de la prison. - **Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)** : hôpital accueillant uniquement une population carcérale.
	Consultations de recours (soins tertiaires)	- **Consultations spécialisées** : soins partagés avec les médecins généralistes, centres de psychotraumatologie, centres experts pour les patients bipolaires, schizophrènes, Asperger, trouble dépressif caractérisé, trouble anxieux sévère ou obsessionnels compulsifs, cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP). - **Centre ressource autisme (CRA)** : implanté en CHU, dans chaque région. - Soins tertiaires en hospitalisation complète : unité mère-bébé, techniques de soin par neurostimulation.